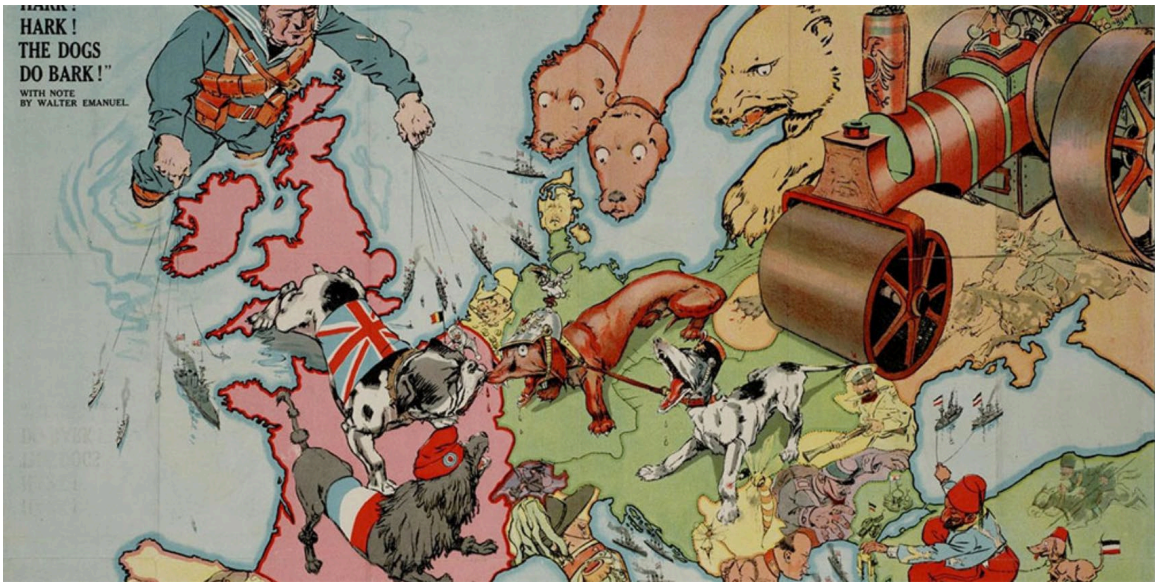
UQÀM
DÉPARTEMENT D'HISTOIRE

PLAN DU COURS HIS 8052 (préliminaire)
L'Europe contemporaine



Session: Hiver 2021
Horaire: mercredi de 9h30 à 12h30
Professeur: Andrew Barros
Bureau: A-6265
Téléphone: 987-3000 poste 8463
Disponibilité: mercredi de 13h30 à 15h30 et sur rendez-vous
Courrier électronique: barros.andrew@uqam.ca

PLACE DU COURS DANS LE PROGRAMME ET OBJECTIFS

Ce séminaire vise de prime abord à faire le point sur l'évolution de l'historiographie de l'Europe contemporaine dans les derniers quarante ans (à peu près). À travers la lecture et la discussion des ouvrages des historiens éminents, nous cherchons à identifier les grands questionnements qui ont inspiré et qui inspirent encore la recherche historique sur l'Europe depuis environ 1800 à nos jours, par exemple la périodisation de l'histoire contemporaine (« long » dix-neuvième siècle ? « court » vingtième siècle ?, deuxième Guerre de Trente Ans ?, etc.). Enfin le séminaire abordera la question de l'évolution des paradigmes et des méthodes de telle sorte que, au terme de ce parcours, les étudiant(e)s soient bien en mesure de situer leur propre recherche au sein d l'évolution historiographique européenne des XIXe et XXe siècles et de porter un regard critique sur l'évolution récente de l'écriture de l'histoire de l'Europe contemporaine.

CONTENU DU COURS

Chaque séance sera consacrée à un sous-champ de l'Europe contemporaine ou encore à une question particulière qui a provoqué d'importants débats parmi les historien(ne)s ou a suscité une réorientation importante du champ d'études. Les thèmes que seront abordés sont énumérés dans le « calendrier » ci- dessous.

FORMULE PÉDAGOGIQUE

Le cours est donné sous forme de séminaires de discussion.

ÉVALUATION

Participation	40%	
Exposé oral (2x15%)	30%	
Travail historiographique	30%	15 décembre

EXERCICES

1. La qualité de la préparation et de la participation aux discussions du séminaire sera évaluée. Un séminaire de ce type exige une participation active de chaque étudiant(e), ce qui explique la part importante de la note accordée à cet aspect du séminaire, soit **40% de la note finale**. Il importe de faire les lectures le plus sérieusement possible, de faire un effort soutenu de réflexion et d'y aller d'interventions pertinentes durant le séminaire. Un trop grand nombre d'absences non justifiées, comme une passivité excessive, pourra éventuellement nuire à la note de participation.

2. Exposé oral
   Il s'agit de développer chez les étudiants (es) des habilités de communication orale, particulièrement la cohérence, la clarté et la synthèse qui font rarement l'objet d'une évaluation soutenue dans les cours de premier cycle. Les présentations seront de 20 minutes chacune. Leur objectif est de présenter clairement (i) la thèse de l'auteur (e), (ii) le contexte historiographique (iii) le type de sources employées et leur traitement (iv) et la logique de l'argumentation, les principales conclusions de l'auteur (e) et une appréciation succincte de l'importance de l'étude.

3. Essai historiographique

   L'objectif de cet exercice est de permettre aux étudiants (es) d'approfondir d'une façon plus exhaustive l'évolution d'un débat historiographique. L'essai (15 pages) est sur un sujet choisi en accord avec le professeur. La présentation des travaux doit se conformer aux normes du Département d'histoire (voir le site web

du département: http://www.unites.uqam.ca/dhist/guideb.htm#5). Les critères d'évaluation du travail seront les suivants : (i) structure et argumentation, (ii) capacité d'analyse et de compréhension, (iii) qualité et profondeur de la recherche (iv) qualité de la langue. Votre plan de travail et bibliographie préliminaire sont à rendre au plus tard le **1 octobre**.

QUALITÉ DU FRANÇAIS

Lors de l'assemblée du Département d'histoire du 6 mai 2011, il a été décidé « qu'en conformité avec la politique du département, le français soit considéré comme un critère d'évaluation à part entière pour chacun des travaux et examens réalisés par les étudiantes et étudiants et que cette exigence soit formellement rappelée dans tous les plans de cours du département » (**Résolution AD 11-05-06-81**). Pour la politique du Département d'histoire voir la page 5 du *Guide pour les étudiantes et étudiants de premier cycle en histoire* : « la **correction du français** fait toujours partie des critères d'évaluation; conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage *minimum* de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit ».

POLITIQUE DU RETARD POUR LES TROIS TRAVAUX

Trois points par jour ouvrable. Ne soyez pas en retard, s'il vous plaît. **C'est une question d'égalité et d'honnêteté par rapport à vos camarades de classe. Pour ceux qui sont en retard, il faut déposer vos travaux sur moodle. Aucun travail ne sera accepté par voie courrielle (email) et aucun travail ne sera accepté s'il est glissé sous ma porte**.

RÈGLEMENTS PÉDAGOGIQUES DU DÉPARTEMENT D'HISTOIRE

Note chiffrée	Lettre	Point	Niveau
88 % et plus	A+	4,3	Excellent
85 % - 87 %	A	4,0	
82 % - 84 %	A-	3,7	
78 % - 81 %	B+	3,3	Très bien
75 % - 77 %	B	3,0	
72 % - 74 %	B-	2,7	
68 % - 71 %	C+	2,3	Bien
65 % - 67 %	C	2,0	

INFRACTIONS DE NATURE ACADÉMIQUE (PLAGIAT)

Règlement no 18 sur les infractions de nature académique :

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-création, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no 18

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.uqam.ca

La Politique no16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité. La Politique identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel **:**

- **Violence à caractère sexuel :** Comportements, propos et attitudes à caractère sexuel non consentis ou non désirés / Avec ou sans contact physique, incluant les moyens technologiques (médias sociaux ou numériques) / Comprend la manipulation, l'intimidation, le chantage, la menace, la contrainte ou l'usage de la force. **Exemples** : **Commentaires, allusions, plaisanteries, insultes à caractère sexuel devant ou en l'absence de la personne visée /**

Avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les baisers non désirés / Imposition d'une intimité sexuelle non voulue / Promesses de récompenses ou menaces de représailles liées à la satisfaction ou non d'une demande à caractère sexuel.

- **Sexisme :** Tous comportements, propos ou attitudes discriminatoires / À l'encontre des femmes et des minorités de genre / Fondés sur des croyances, des valeurs ou attitudes stéréotypées entourant la différence des sexes et des genres. **Exemples** : **Une personne insultée, maltraitée, ignorée ou exclue en raison de son identité de genre ou de son orientation sexuelle / Des commentaires selon lesquels certaines personnes ne sont pas compétentes dans leur domaine parce que ce sont des femmes / Des comportements**, des attitudes ou des propos misogynes, homophobes, lesbophobes, transphobes, etc.
- **Hétérosexisme**: Comportements, les propos ou attitudes discriminatoires qui perpétuent et renforcent les normes de genre hétérosexuelles, est considéré comme une forme de sexisme. **Exemple** : Des propos désobligeants à l'égard d'hommes qui prennent un congé parental.
- **La Politique no 42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement :** L'Université reconnaît sa responsabilité d'assurer un milieu de travail et d'études exempt de toute forme de harcèlement et veille à ce qu'aucune forme de harcèlement ne soit tolérée, quelle qu'en soit la source. La Politique identifie les comportements suivants :

Harcèlement psychologique : Pour que le harcèlement psychologique soit établi, certains critères de la définition doivent être présents et démontrés, soit : Conduite vexatoire / Caractère répétitif ou conduite unique grave / Caractère hostile ou non désiré / Atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique / Un milieu de travail ou d'études néfaste

Harcèlement sexuel : Le harcèlement sexuel est une forme de harcèlement psychologique. Il se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle non désiré et consiste en une pression malséante exercée sur une personne, soit : Remarques ou comportements / Sollicitation / Question intimes intrusives Sifflements / Commentaires inappropriés d'ordre sexuel / Regards concupiscents / Affichage de photographies pornographiques

Harcèlement discriminatoire : C'est une forme de harcèlement psychologique qui se manifeste à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes, notamment, en raison de la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier à ce handicap. Pour plus d'information sur cette forme de harcèlement, consultez le site de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec.

- **Harcèlement criminel** : C'est une forme de harcèlement psychologique visée à l'article 264 du Code criminel. Cette disposition interdit de suivre une personne ou une de ses connaissances ou de communiquer avec elle de façon répétée, de surveiller son domicile ou son lieu de travail de façon répétée, ou de se comporter de manière menaçante à l'égard de cette personne ou d'un membre de sa famille.

Pour de plus amples informations : vous référez à la Politique no 16 et la Politique no 42.

Pour obtenir du soutien :

- Pour rencontrer une personne ou faire un signalement : communiquez avec le Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement : **514 987-3000**, poste 0886
- Pour la liste des services offerts en matière de violence sexuelle à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM : www.harcelement.uqam.ca
- CALACS (Centre d'aide et de Lutte contre les Agressions à Caractère Sexuel) : **514 529-5252 ou 1 877-717-5252**
- Soutien psychologique (Services à la vie étudiante) : **514 987-3185**, Local DS-2110

  Service de la prévention et de la sécurité : **514 987-3131** en tout temps

MODALITÉS DE CONSULTATION DES TRAVAUX ET DES EXAMENS

Durant la session, les travaux corrigés sont remis en classe. Les examens ne sont pas remis, mais ils peuvent être consultés sur demande.

EVALUATION DU PROFESSEUR EN LIGNE EN COURS

Les étudiantes et étudiants pourront remplir le questionnaire d'évaluation en accédant au site d'évaluation des enseignements à l'aide d'un ordinateur portable ou d'une tablette (www.evaluation.uqam.ca) ou encore via le portail étudiant d'UQAM Mobile à l'aide d'un téléphone intelligent ou d'une tablette.

DOCUMENTATION ET INFORMATIONS ADDITIONNELLES

Guide pour les étudiantes et étudiants du 1er cycle :
Un *Guide* pour les étudiantes et étudiants de premier cycle en histoire a été initialement préparé par le Comité de pédagogie du Département d'histoire de l'UQÀM afin de faciliter l'accès à l'information nécessaire à toute étudiante, étudiant du premier cycle en histoire. Une version PDF de ce *Guide* est disponible sur le site WEB du Département d'histoire de l'UQÀM. Ce *Guide* veut d'abord faciliter l'accès à l'information concernant l'ensemble de ces règles. Il contient les renseignements concernant les exercices pédagogiques et les règles de présentation des travaux requis dans le cadre des cours d'histoire au premier cycle.

Les études de premier cycle en histoire sont régies à la fois par le Règlement des études de premier cycle de l'UQÀM (Règlement nº 5), par le Programme d'études spécifique (baccalauréat en histoire) et par les règlements pédagogiques du département d'histoire.

Règlement nº 8 des études de cycles supérieurs :
Relativement aux cycles supérieurs, les étudiantes et étudiants doivent prendre connaissance du Règlement nº 8. Plusieurs spécifications s'y trouvent, entre autres, pour les programmes courts, DESS, Maîtrise et doctorat.

Politique nº 44 d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap :
Par sa politique, l'Université reconnait, en toute égalité des chances, sans discrimination ni privilège, aux étudiantes, étudiants en situation de handicap, le droit de bénéficier de l'ensemble des ressources du campus et de la communauté universitaire, afin d'assurer la réussite de leurs projets d'études, et ce, dans les meilleures conditions possibles. L'exercice de ce droit est, par ailleurs, tributaire du cadre réglementaire régissant l'ensemble des activités de l'Université.

Il incombe aux étudiantes, étudiants en situation de handicap de rencontrer les intervenantes, intervenants (conseillères, conseillers à l'accueil et à l'intégration du Service d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap, professeures, professeurs, chargées de cours, chargés de cours, direction de programmes, associations étudiantes concernées, etc.) qui pourront faciliter leur intégration à la communauté universitaire ou les assister et les soutenir dans la résolution de problèmes particuliers en lien avec les limitations entraînées par leur déficience.

Le Service d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap (SASESH) offre des mesures d'aménagement dont peuvent bénéficier certains étudiants. Nous vous recommandons fortement de vous prévaloir des services auxquels vous pourriez avoir droit afin de réussir vos études, sans discrimination. Pour plus d'information, visitez le site de ce service à l'adresse suivante : http://vie-etudiante.uqam.ca/etudiant-situation-handicap/nouvelles-ressources.html et celui de la politique institutionnelle d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap :
https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2018/05/Politique_no_44.pdf

Vous devez faire connaitre votre situation au SASESH le plus tôt possible :
- En personne : 1290, rue Saint-Denis, Pavillon Saint-Denis, local AB-2300
- Par téléphone : 514 987-3148
- Courriel : situation.handicap@uqam.ca
- En ligne : http://vie-etudiante.uqam.ca/

CALENDRIER

3 septembre
Présentation du cours: objectifs et description du cours, évaluation et bibliographie.

15 septembre
Nations et nationalismes

Ernst Gellner, *Nations et nationalisms* (1983) (sélections)
Eric J. Hobsbawm, *Nations et nationalismes depuis 1780 : programme, mythe, réalité*

Présentation : Jeremy King, *Budweisers into Czechs and Germans: A Local History of Bohemian Politics, 1848-1948* (2005)(Nicolas Gamache)

17 septembre
Ouvriers et l'histoire du travail

Gareth Stedman Jones, « Repenser le chartisme », *Revue d'histoire moderne & contemporaine* (2007) 54, 7-68

Laura L. Frader, « Définir le droit au travail: rapports sociaux de sexe, famille et salaire en France au XIXe et XXe siècles », *Mouvement Social*, no. 184 (1998): 5-22
Eric J. Hobsbam, « From Social History to the History of Society », *Daedalus*, 100 (1971): 20- 45

24 septembre
L'impérialisme européen

Sebastian Conrad, *German Colonialism; A Short History* (2014), introduction, chapitre 4
John Darwin, *The Empire Project: The Rise and Fall of the British World System, 1830-1970* (2011), introduction, chapitre 1
Emmanuelle Saada, « Citoyens et sujets de l'Empire français. Les usages du droit en situation coloniale », *Genèses*, 53 (2003): 4-24

1 octobre
L'histoire du genre

Joan W. Scott, « Genre : Une catégorie utile d'analyse historique », *Les Cahiers du GRIF*, 37 (1988), 125-153.
Victoria Di Grazia, *How fascism ruled women* (1992), chapitres 1, 6, 8

8 octobre
Les idées à la fin de siècle

Carl E. Schorske, *Vienne fin de siècle. Politique et culture* (1983), introduction, chapitres 2, 5
Stephen Kern, *The Culture of Time and Space, 1880-1918* (2^{e} édition, 2003), introduction, chapitres 10, 11

Présentation : Olivier Meuwly, *Les penseurs politiques du 19e siècle : les combats d'idée à l'origine de la Suisse moderne* (2007)(Nicolas Gamache)

15 octobre
L'Europe, la révolution industrielle et le monde

Kenneth Pomeranz, *Une grande divergence : La Chine, l'Europe et la construction de l'économie mondiale* (2000), 7-65, 425-44
Joel Mockyr, *A Culture of Growth: The Origins of the Modern Economy* (2016), chapitre 16.

Présentation : Patrick K. O'Brien et Roland Quinault (éds), *The Industrial Revolution and British Society* (1993)(Julien Robert-Rochon)

22 octobre
Semaine de lecture

29 octobre

5 novembre
Les deux guerres mondiales et l'histoire de la violence

Audoin-Rouzeau, Stéphane. «Au coeur de la guerre: la violence du champ de bataille pendant les deux conflits mondiaux.» dans Audoin-Rozeau et Becker (éd), *La violence de guerre, 1914-1945*(2002)
Holquist, Peter. « La question de la violence » dans Michel Dreyfus et al., *Le Siècle des communismes* (2004)
Mazower, Mark. «Violence and the State in the Twentieth Century. » *American Historical Review*, 107 (2002): 1158-1178

Présentation : Fearghal McGarry, *The Rising: Ireland: Easter 1916* (2010)(Anthony Veillette)

12 novembre
Mémoire et commémoration

Pierre Nora, « Entre mémoire et histoire », dans *Les Lieux de mémoire*, t. 1, *La République*, (1984), xvi-xlii.
Henry Rousso, *Vichy : Le Syndrome de Vichy de 1944 à nos jours* (1990), introduction, chapitre 5

19 novembre
Totalitarismes

George L. Mosse, *De la Grande Guerre au totalitarisme. La brutalisation des sociétés européennes* (1994), introduction, 3e partie
Sheila Fitzpatrick et Michael Geyer, éds, *Beyond Totalitarianism : Stalinism and Nazism Compared*, (2008), chapitres 1, 2, 6-8
Ian Kershaw, *Hitler*, t. 2 (2000), preface, chapitre 13

Présentation : *Ernst Nolte : Les mouvements fascistes : L'Europe de 1919-1945* (2015)(Joey Ensbury)

26 novembre
Violences, totalitarismes et microhistoire

Nicholas Werth, *L'ivrogne et la marchande de fleurs ; autopsie d'un meurtre de masse* (2009), introduction, chapitre 3
Christopher Browning, *Des hommes ordinaires. Le 101e battalion de réserve de la police allemande et la solution finale en Pologne* (1994) preface, chapitre 7
Jan Gross, *Les voisins. 10 Juillet 1941, un massacre des juifs en Pologne* (2002), introduction, chapitres 1, 7, 8, 9, 11, 12

Présentation : Gemma M. Clark, *Everyday violence in the Irish Civil War* (2014)(Anthony Veillette)

3 décembre
L'Europe de l'après-guerre I

Mark Mazower, *Le continent des tenèbres : une histoire de l'Europe au XXe siècle* (2005) préface, chapitres 1, 11
Tony Judt, *Après-guerre ; Une histoire de l'Europe depuis 1945*(2018), preface, introduction, chapitre 11
Alan S. Milward,, "États-Nations et Communauté : le paradoxe de l'Europe?", *Revue de synthèse*, 111 (1990): 253-270.

Présentations : Ian Buruma, *Year Zero : A History of 1945* (2013)(Julien Robert-Rochon)
Richard Taruskin et Christopher Gibbs, *The Oxford History of Western Music* (2012)(Joey Ensbury)

10 décembre
L'Europe de l'après-guerre II

Patrick Geary, *Quand les nations refont l'histoire : l'invention des origines médiévales de l'Europe* (2004). introduction, chapitres 1, 6